



RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

PAR MONSIEUR PAUL GERMAIN, MAIRE

LE LUNDI 10 JUIN 2024

Chers contribuables et citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2023, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier

Les états financiers non-consolidés¹⁾ au 31 décembre 2023 nous indiquent que les revenus de **fonctionnement** ont été de 25 013 672 \$ et que les revenus **d'investissement** ont culminé à 1 548 899 \$ (subventions et investissement des promoteurs), ce qui a généré des revenus totaux de 26 562 571 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Ville (dépendances) ont totalisé 27 188 218 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (- amortissement, +financement à long terme, remboursement de la dette, + ou - affectations, etc.), les états financiers indiquent que la ville a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 535 891 \$.

L'augmentation des rendements sur la trésorerie à la suite à des hausses successives des taux d'intérêt, les revenus supplémentaires sur les droits de mutation, ainsi que la facturation de services rendus, ont entraîné, en 2023, des revenus supplémentaires de l'ordre de 1,0 millions pour la municipalité. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement ont été moins importantes que prévu, soit d'environ 174 000\$, attribuable à des postes vacants. Les immobilisations au comptant ont été moindres de 143 000\$ et des dépenses ont fait l'objet d'affectation de surplus pour un montant de 220 000\$.

Au 31 décembre 2023, la Ville possédait un excédent de fonctionnement total de 4 636 944\$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2023. Cet excédent accumulé représente 18.5% de nos revenus de fonctionnement et nous permet de faire face à des événements de nature non prévisible. Une portion de ce surplus sera affectée à des mesures d'atténuation du fardeau fiscal pour l'année 2025.

Rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers consolidés 2023 ont été audités par monsieur Simon Bellehumeur, CPA auditeur, de la firme *DCA comptable professionnel agréé inc.* en date du 27 mai 2023.

L'auditeur confirme, à l'exception de la réserve dans le cadre de l'application du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023. Ces états sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Traitement des élus

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2023, était la suivante :

Le maire recevait en vertu du règlement 815 relatif au traitement des élus municipaux un montant de 56 693 \$, la rémunération des conseillères et conseillers était fixée à 18 258 \$, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 18 182 \$ et une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et conseillers au montant de 9 129\$.

Le maire suppléant recevait un montant de 294\$ par mois en plus de sa rémunération de conseiller. Toutefois, aucune allocation de dépense additionnelle n'était versée pour cette fonction.

Les membres du conseil municipal qui agissaient à titre d'agent de liaison recevaient des jetons de présence de 118\$ pour chaque réunion de comités ou commissions. Ils recevaient une rémunération mensuelle de 267\$ à titre de membre des groupes responsables et de 267\$ à titre de délégués du conseil pour siéger au conseil de différents organismes supramunicipaux. Toutefois, aucune allocation de dépense n'était versée sur ces rémunérations.

Pour plus d'information, je vous invite à visionner ma présentation des états financiers 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant sur nos pages Facebook. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ainsi que la présentation effectuée à la séance ordinaire du conseil municipal du 10 juin 2024 sont disponibles sur notre site Internet au ville.prevast.qc.ca, onglet [ma-ville/administration/budget-et-finances](#).

Fait à Prévost, ce 10^{ième} jour du mois de juin 2024.

Le maire de Prévost, Paul Germain

Notes : 1) Le périmètre comptable de la Ville englobe les opérations financières des organismes qui sont sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas des partenariats. La Ville participe aux deux partenariats suivants : la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord et la Régie intermunicipale de l'aréna de la Rivière-du-Nord.

2) Le rapport du maire sera diffusé sur site web de la Ville conformément à l'article 105.2.2, alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.